

Image not found or type unknown



heure légale pour passer l'aspirateur dans 1 copro

Par **nise**, le **08/09/2021** à **08:21**

bonjour , ai je le droit en copro de passer l'aspirateur entre 8h et 9h le samedi matin ?

merci d'avance

Par **Marck.ESP**, le **08/09/2021** à **08:55**

Bonjour

Je vous invite à regarder d'abord le règlement de copropriété.

En général, on trouve 9H-12H ou 10H-12H le samedi matin

Par **janus2fr**, le **08/09/2021** à **09:32**

Bonjour,

Je ne vois pas pourquoi il y aurait une réglementation spécifique pour le passage d'un aspirateur ? C'est, à mon avis, la réglementation sur le bruit qui est à prendre en compte. Or, il existe des aspirateurs silencieux, on peut donc les utiliser à tout moment...

Par **beatles**, le **08/09/2021** à **09:58**

Bonjour,

J'ajouterai...

Alinéa 2 article 8 de la loi du 10 juillet 1965 :

[quote]

Le règlement de copropriété ne peut imposer aucune restriction aux droits des copropriétaires

en dehors de celles qui seraient justifiées par la destination de l'immeuble, telle qu'elle est définie aux actes, par ses caractères ou sa situation.

[/quote]

Cdt.